



USAGER-SOURCE CONNU

Responsable de l'usager-source

- Faire compléter et signer le formulaire *Consentement et questionnaire de l'usager-source lors d'une exposition à des liquides biologiques* par l'usager-source ou son représentant légal dans les plus brefs délais
- Remettre ce formulaire complété et signé au travailleur-exposé
- S'assurer que les prélèvements sanguins de l'usager-source soient effectués et envoyés au laboratoire

Travailleur-exposé

- Compléter et signer le formulaire *Rapport d'exposition à des liquides biologiques et consentement*
- Si vous êtes sur un département de soins d'un hôpital: faire vos prélèvements sanguins sur place (sinon ils seront faits à l'urgence)
- Prendre tous les formulaires avec soi

USAGER-SOURCE INCONNU ou ABSENCE DE CONSENTEMENT

Travailleur-exposé à l'HMR

Se présenter à l'urgence de l'**HMR** dans un délai de 2h suivant l'exposition

Autre travailleur-exposé au CIUSSS-EMTL

Aviser l'AIC au **514-252-6000 poste 7129** avant de se présenter à l'urgence de l'**HSCO** dans un délai de 2h suivant l'exposition

Remettre les formulaires à l'urgence

Remplir les sections 1 et 2 du formulaire *Enquête et analyse d'un événement accidentel* dans un délai de 24h suivant l'exposition et le remettre à son supérieur immédiat

DÉFINITIONS :

Responsable de l'usager-source : travailleur (autre que l'exposé) mandaté par le supérieur immédiat pour assurer le suivi avec l'usager-source (ex : infirmière, ASI/AIC, coordonnateur d'activités...)

Travailleur-exposé : employé du CIUSSS-EMTL, stagiaire, médecin, résident ou main d'œuvre indépendante ayant subi l'accident d'exposition à un liquide biologique => Prélèvement sanguin à faire au travailleur-exposé

Usager-source : usager de qui provient le liquide biologique => Prélèvement sanguin à faire à l'usager-source

Faire parvenir tous les documents au service de l'Administration de la santé au travail par télécopieur au 514-251-4057 ou par courriel à administration.sante.au.travail.cemtl@ssss.gouv.qc.ca